

# Ville d'Acton Vale

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				220				
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A-1 unifamiliale isolée						
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée						
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale et trifamiliale en rangée						
		classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)						
		classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)						
		classe D - habitation communautaire						
	classe E - maison mobile							
	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 bureaux			●			
		classe A-2 services			●			
		classe A-3 écoles musique, danse			●			
		classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)			●			
		classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)			●			
		classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)			●			
		classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)			●			
		classe A-8 imprimeries (- de 200 m ca)						
		classe B-1 spectacles, salles de réunion						
		classe B-2 bars, brasseries						
		classe B-3 commerces érotiques						
		classe B-4 récréation intérieure			●			
		classe B-5 arcades						
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 17.4					
		classe B-7 récréation ext. extensive						
		classe B-8 observation nature						
		classe B-9 clubs sociaux			●			
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte du passant						
		classe C-3 restauration			●			
		classe C-4 cantines						
		classe D-1 poste d'essence			●			
		classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2		●			
		classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.2, 19.3		●			
		classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2		●			
		classe D-5 pièces et accessoires			●			
		classe E-1 construction, terrassement						
	classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2						
	classe E-3 para-agricole							
	classe E-4 autres usages commerciaux							
	<b>INDUSTRIE</b>	classe A		art. 20.2				
		classe B		art. 20.2				
		classe C		art. 20.2				
classe D extraction			art. 17.5, 20.2					
classe E récupération, recyclage			art. 20.2					
classe F traitement boues, lisiers			art. 20.2					
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-1 services gouvernementaux							
	classe A-2 santé, éducation							
	classe A-3 centres d'accueil							
<b>INSTITUTIONNEL</b>	classe A-4 services culturels et communautaires							
	classe A-5 sécurité publique, voirie							
	classe A-6 lieux de culte							
	classe B parcs, équipements récréatifs			●				
	classe C équip. publics	art. 7.5.2						
<b>AGRICOLE</b>	classe D infras. publiques			●				
	classe A agriculture et forêt		art. 21.1					
	classe B élevage		art. 21.1					
	classe C activités complémentaires							
		classe D animaux domestiques	art. 21.2					
Notes particulières:								

# Ville d'Acton Vale

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			220						
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	7,6					
		marge de recul latérale min. (m)		2					
		somme des marges de recul latérales min. (m)		4					
		marge de recul arrière min. (m)		3					
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)		3					
		hauteur minimale (étage)		—					
		hauteur maximale (m)		—					
		façade minimale (m)		7,3					
		profondeur minimale (m)		6					
		superficie min. au sol (m ca)		55					
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		50					
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10					
	<b>AUTRES NORMES</b>	normes patrimoniales	art. 14.3						
zones à risque d'inondation		art. 17.1.1							
zones à risque d'érosion		art. 17.1.2							
projet intégré									
PIIA									
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>	Règ. 241-2012 en vigueur le 17 oct. 2012							
	Notes particulières:								